

**ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES**

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT RUE DE L'ORIENT DURANT DES TRAVAUX DE BRANCHEMENT
SUR LE RESEAU GAZ**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,
CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE :

Article 1 : À compter du jeudi 25 mars 2021, et jusqu'à la fin des travaux de
branchement sur le réseau GAZ, au niveau du n°36 rue de l'Orient :

- la stationnement sera interdit;
- la circulation sera rétrécie.

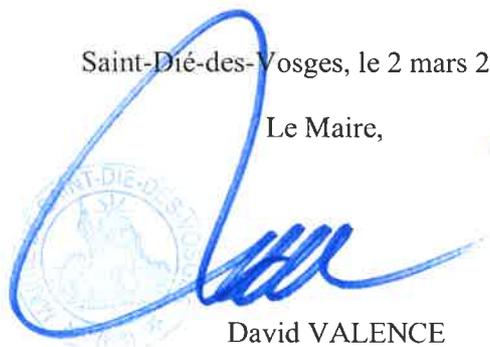
Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire seront mis en place par l'entreprise.
La signalisation sera maintenue pendant toute la durée du chantier par l'entreprise. Le chantier sera
protégé par l'entreprise.

Article 3 : Les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais, risques et périls de
leur propriétaire à l'initiative des Services de Police.

Article 4 : La Directrice Générale des Services, le Commandant de Police, le Chef de la
Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne,
de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 2 mars 2021

Le Maire,

A blue ink signature of David Valence is written over a circular official stamp of the Municipality of Saint-Dié-des-Vosges. The stamp contains the text 'SAINT-DIE-DES-VOSGES' and 'MUNICIPALITE' around a central emblem.

David VALENCE